Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20261110-D2026-11-9-7-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026
Publication : 23/11/2026

STRATÉGIE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU DE L'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU (2026-2029)

Station du ValMérienne à Périgny

Septembre 2026

TABLE DES MATIERES

1 Contexte 4
2 Etat des lieux de la production d'eau potable POUR l'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU 5
2.1 Situation administrative des captages 5
2.2 Situation hydrogéologique 6
2.3 Production des différents captages 6
2.3.1 Production annuelle 6
2.3.2 Production journalière 7
2.3.3 Focus sur la sécheresse de 2022 8
2.4 Qualité de l'eau prélevée et produite 8
2.4.1 Nitrates 8
2.4.2 Sommes pesticides 8
2.5 Niveau de criticité des ressources 10
2.6 Les études en cours et leurs premières conclusions 11
2.7 Filière de traitement, stockage et points de livraison 11
3. Les enjeux de la préservation de la ressource 13
4. Les objectifs de la stratégie de la protection de la ressource en eau 14
4.1. Objectifs opérationnels 15
4.1.1. Volet qualitatif 15
4.1.2. Volet quantitatif 16
4.1.2.1 Réduction des pertes en réseau 16
4.1.2.2. Délibération sobriété 16
4.2 La stratégie et les objectifs de protection des ressources 17
Annexe : Délibération objectif de sobriete du siaep clecy druance du 27 janvier 2026 18

1 CONTEXTE

Le 12ème Programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) entre en application au 1er janvier 2025.

Ce 12ème programme traduit les orientations du SDAGE 2022-2027, du plan Eau, de la Directive Eau Potable et de la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'AESN mise à jour en octobre 2023.

L'ambition du 12e Programme est de préserver et améliorer la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité, pour satisfaire les besoins de l'ensemble des usagers notamment en agissant sur les pollutions et les prélèvements. Pour assurer la permanence de l'approvisionnement des réseaux publics par une eau conforme aux exigences sanitaires, il s'agira de privilégier les solutions préventives aux curatives (traitement). Par ailleurs, il faudra anticiper et gérer les crises liées au changement climatique en accompagnant les services d'eau potable à conduire une démarche de sobriété afin de réduire leurs prélèvements et d'être plus résilients.

Afin de répondre localement aux ambitions du 12ème programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie, il est proposé de définir la « stratégie de préservation de la ressource » de la station de production du ValMérienne à Périgny, dont la gestion est assurée par l'Intercom de la Vire au Noireau.

En effet, l'adoption de cette stratégie par la collectivité sera une conditionnalité pour le chapitre du programme d'intervention de l'Agence :

- Les aides aux travaux AEP (hors travaux fuites) : qualité, sécurisation…

Le 12ème programme étend également l'obligation de mise en œuvre d'un programme d'actions aux captages en eau sur le volet quantitatif. L'Intercom de la Vire au Noireau étant uniquement productrice d'eau portable, cet enjeu quantitatif sera à mettre en lien avec la stratégie de sobriété du SIAEP Clécy Druance, Syndicat compétent en matière de distribution pour l'eau produite au ValMérienne. Cette délibération a été adoptée par le Conseil Syndical le 18 mars 2025.

La stratégie de protection de la ressource en eau a pour objectif de permettre à l'Intercom de la Vire au Noireau, ainsi qu'à l'AESN, d'identifier les priorités d'intervention en termes de protection et gestion quantitative de sa ressource. Elle peut être intégrée à un contrat de territoire eau climat.

Le schéma ci-dessous résume les différents points et étapes d'élaboration d'une stratégie de protection de la ressource en eau.

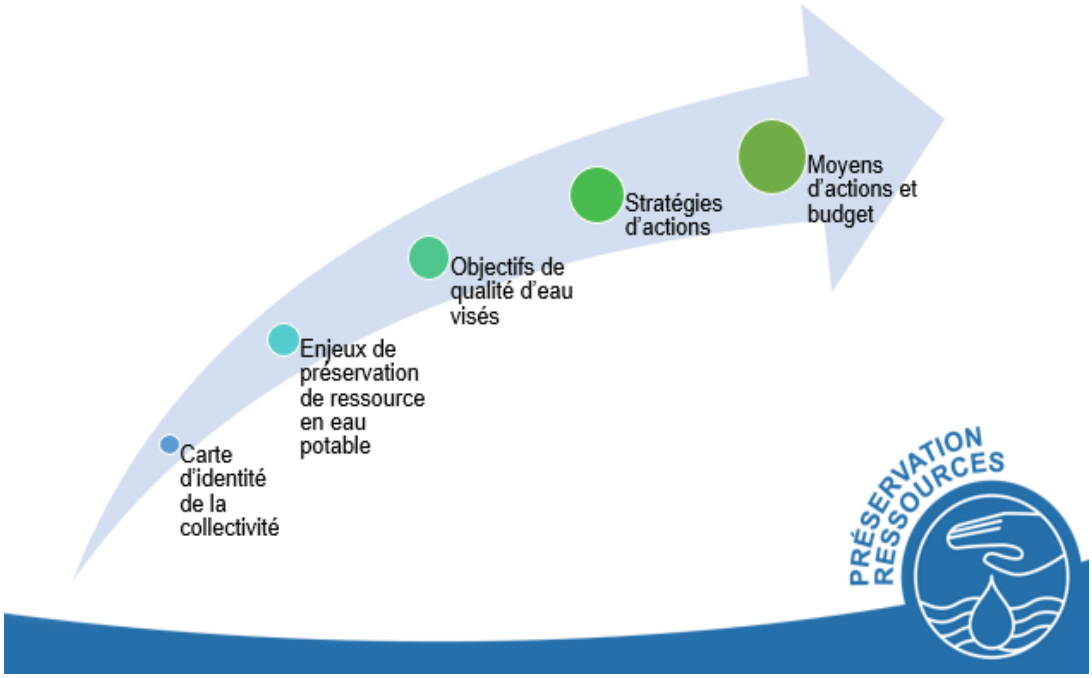

2 ETAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE POUR L'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

L'Intercom de la Vire au Noireau produit de l'eau potable à la station du ValMérienne à Périgny. Le seul acheteur d'eau est le SIAEP Clécy-Druance qui est distributeur d'eau.
La population desservie est d'environ 3 600 abonnés sur les 9 communes : Condé-sur-Noireau, Saint-Pierre-la-Vieille, (communes déléguées de Condé-en-Normandie), Saint-Jean-le-Blanc (commune déléguée de Terres de Druance), La Villette, Périgny, communes situées sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau. Saint Lambert, Cauville, Clécy sur le territoire de la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande et Le Plessis-Grimoult (commune nouvelle : Les Monts d'Aunay) sur le territoire de Pré-Bocage Intercom.

La production d'eau potable se fait au moyen de 1 unité de production et 4 sites de prélèvement :

	Unité de traitement associée	Commune	Type de ressource	Volumes prélevés 2024
Val Mérienne	Station du Val Mérienne	Périgny (14770)	Eau souterraine	367 038
TOTAL				**367 038**

2.1 Situation administrative des captages

L'ensemble des captages est en cours de formalisation de procédure de déclaration d'utilité publique (DUP).
Un captage en eau souterraine, est classé comme sensible pour les pesticides, dans le cadre du SDAGE 2022-2027 du Bassin Seine Normandie :

	Identifiant national de l'ouvrage	Ancien code BSS	Code SISEA	Adresse ou lieu-dit	Classement prioritaire / sensible
F1	BSS000MPNT	01752X0017		Val Mérienne	Non
F1BIS	BSS000MPNY	01752X0022		Val Mérienne	Non
F2	BSS000MPNU	01752X0018	01400216 8	Val de Cresme	**Sensible pesticides**
F3	BSS000MPNV	01752X0019		Val Rosaire	Non
F4 (non raccordé)	BSS000MPMU	01751X0019		Marsangle	

2.2 Situation hydrogéologique

	Aquifère capté	Type de captage	Profondeur (m)	Altitude (m NGF)
F1	Horizons schisto-gréseux	Captage	120	123,43
F1BIS	Horizons schisto-gréseux	Captage	100	126
F2	Horizons schisto-gréseux et calcaire de Clécy	Captage	120	130
F3	Horizons schisto-gréseux du Cambrien	Captage	120	134
F4 (non raccordé)	Horizon gréseux et gréso-schisteux du Cambrien	Captage	70	138

2.3 Production des différents captages

2.3.1 Production annuelle

En m³ /an	Volume prélevé 2021	Volume prélevé 2022	Volume prélevé 2023	Volume prélevé 2024*	Débit d'exploitation
F1	98 442	46 931	67 532		20 m³ /h
F1BIS	17 020	78 100	79 584		20 m³/h
F2	83 051	86 570	62 503		15 m³/h
F3	136 751	191 741	135 211		25 m³/h
TOTAL	**335 264**	**403 342**	**344 830**	**367 038**	

** problématique en 2024 avec les impulsions des débitmètres. Cette problématique a été traitée en janvier 2025. Les relevés ont été effectués manuellement à la fin d'année 2024.*

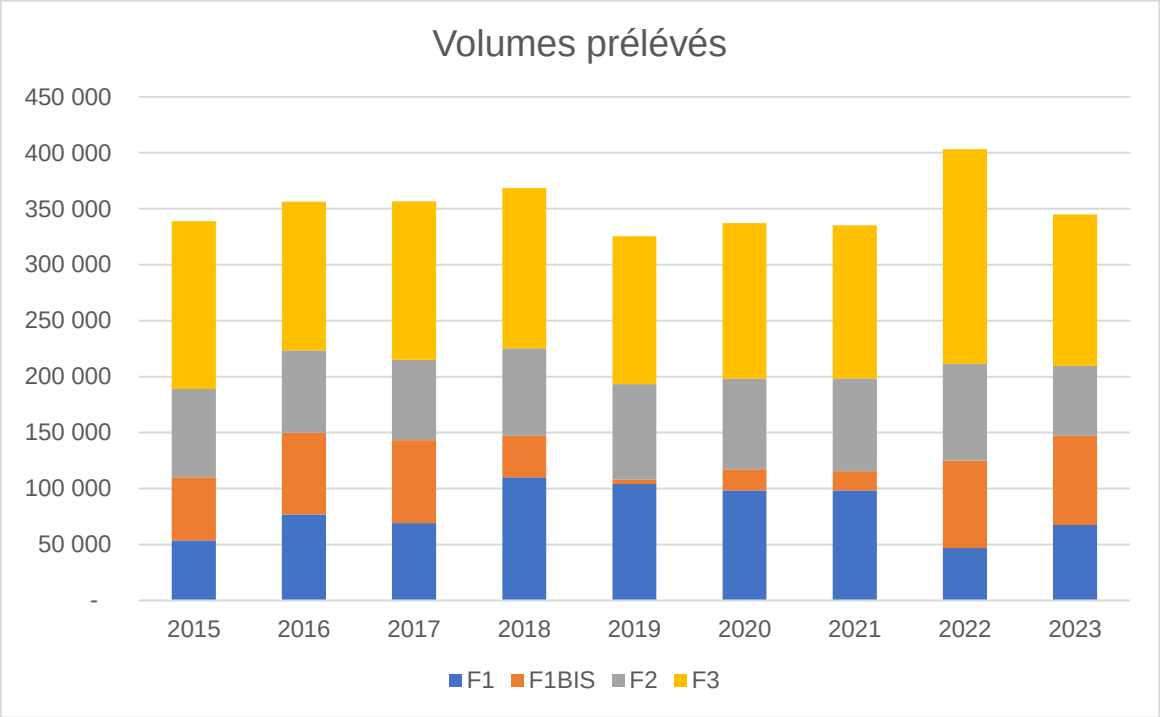

Les volumes prélevés sont globalement en baisse sur les 3 dernières années, sauf pour l'année 2022 où le territoire a connu une sécheresse importante.

La production annuelle est assurée par les forages F1, F1 bis et F3 :

- Forage F1 : **20%**
- Forage F1bis : **16%**
- Forage F2 : **21%**
- Forage F3 : **43%**

Globalement, les volumes prélevés ont stagné d'environ **depuis 2015.**

2.3.2 Production journalière

En m^3 /jour	Débits d'exploitation actuels
F1	20
F1BIS	20
F2	15
F3	25

Les volumes moyens journaliers prélevés sont de 1 000 m^3 /j avec une moyenne de débit à 55 m^3 (moyenne sur l'année 2025/2026).

On note une forte variabilité journalière de la mobilisation de chaque ressource, liée à la variabilité de la demande mais peu de variabilité de certaines ressources en eau dont le débit peut diminuer fortement en période estivale.
On notera que le captage F2 doit bénéficier d'une vigilance accrue vis-à-vis de ses relations avec le cour d'eau à proximité.

2.3.3 Focus sur la sécheresse de 2022

La période de sècheresse n'a pas eu d'impact sur la ressource souterraine. Les forages sont équipés de sonde de niveau qui sont suivies régulièrement.
Cependant une augmentation de la demande en eau a été constatée sur la période 2022.
Un accroissement important de la demande en eau est constaté lors des périodes de sécheresse, notamment d'origine agricole (abreuvement des animaux,…).

2.4 Qualité de l'eau prélevée et produite

L'eau produite par la station de production du Val Mérienne est de très bonne qualité, avec en 2023, 100% d'analyses conformes au niveau microbiologiques et 66,7% d'analyse conforme au niveau physico-chimique (2 non-conformités sur 6 analyses). Les 2 non-conformités sont uniquement relatives à un dépassement du métabolite chlorothalonil (R471811), qui est depuis classé non pertinent.

Enfin, de nouveaux paramètres pourraient émerger dans les années à venir, et notamment les PFAS, pour lesquels une norme entre en vigueur au 1er janvier 2026, sans que l'ARS ne les analyse à ce jour.

2.4.1 Nitrates

Sur la période 2024, les données sont les suivantes, sur l'eau brute

Paramètre : Nitrates (mg/L)	Concentration moyenne enregistrée	Concentration mini	Concentration maxi
FE1*	*<2,50µg/l.*	*<2,50µg/l*	*<2,50µg/l*
FE1 bis	3,64	3,62	3,65
F2	11,72	9,54	13,9
F3	11	10,9	11,1
Eau produite robinet station	7,13	5,29	8,53

*FE1 aucune donnée pour l'année 2024. En 2025 : trois analyses pour ce forage avec des valeurs inférieures à 2,50µg/l.
Pour mémoire, la norme pour l'eau produite est de 50 mg/L et une ressource est classée sensible si elle est 90% du temps supérieure à 40 mg/L.

2.4.2 Sommes pesticides

Données issues de période variées : de 2016 à 2022. Sur la période 2023, les données sont les suivantes, sur l'eau brute pour le total des pesticides (norme à 0,5 µg/L)

Paramètre : Total pesticides (µg/L)	Concentration moyenne enregistrée	Concentration mini	Concentration maxi
FE1	0,07	0,04	0,136
F2	0,088	0,03	0,121
F3	0,004	0,04	0,04

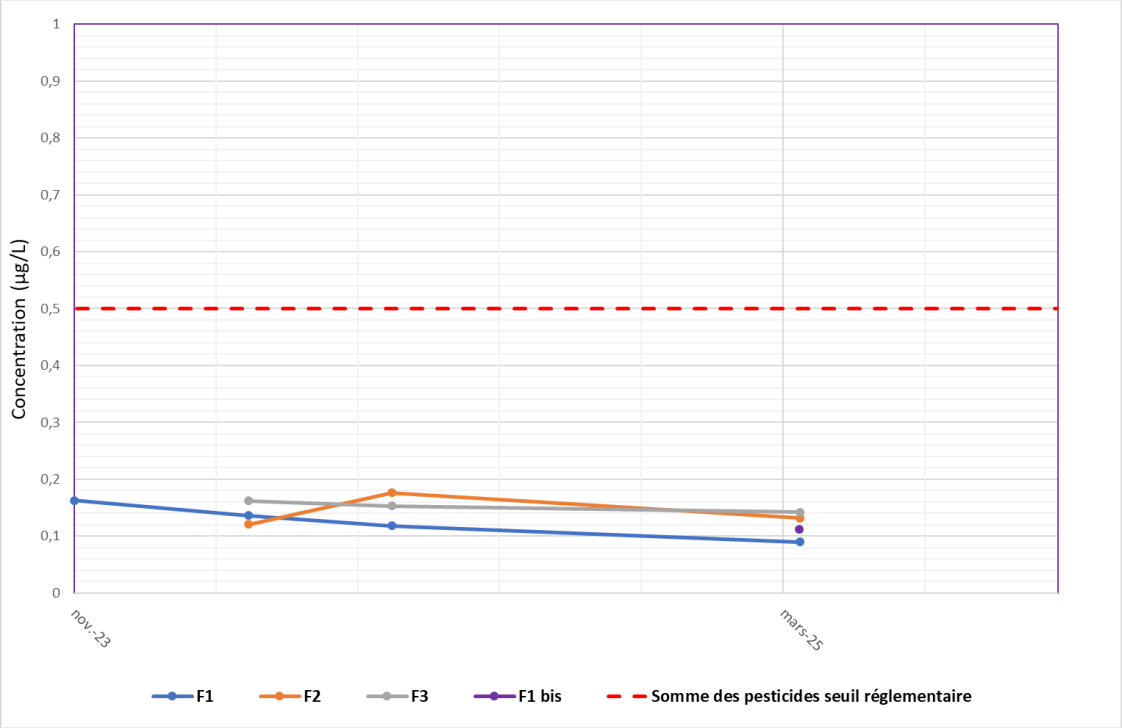

Des métabolites de pesticides comme l'ESA Métolachlore, classé en métabolite non pertinent (norme à 0,9 µg/L) sont également retrouvés sur une partie des captages :

Paramètre : ESA Métolachlore (µg/L)	Concentration moyenne enregistrée	Concentration mini	Concentration maxi
FE1	0,059	0,04	0,076
FE1 bis	0,004	0,004	0,004
F2	0,15	0,09	0,218
F3	0,023	0,02	0,026

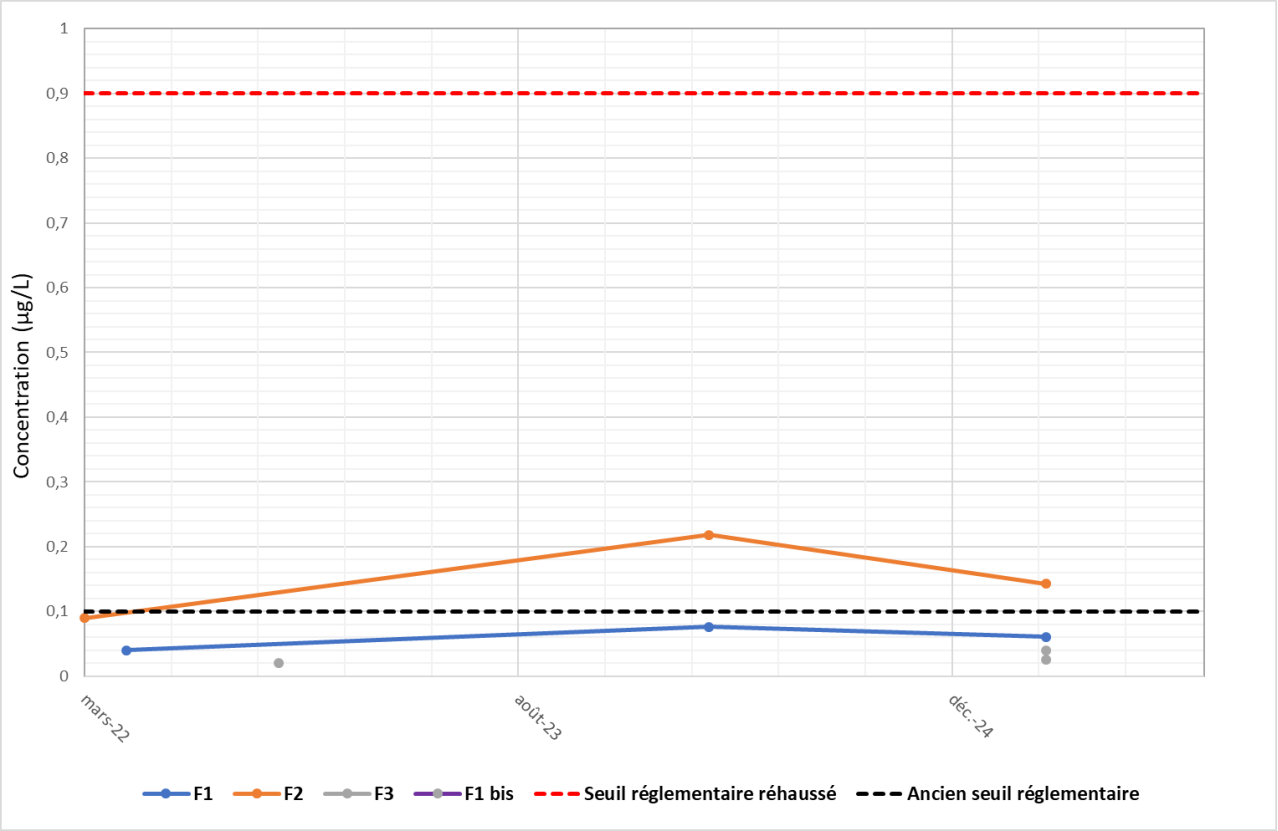

Les dérivés de chlorothalonil sont également retrouvés, dont le R471811 classé en métabolite non pertinent (norme à 0,9 µg/L).

Paramètre : R471811 (µg/L) Données 2023- 2025	Concentration moyenne enregistrée	Concentration mini	Concentration maxi
FE1	0,130	0,09	0,163
FE1 bis	0,119	0,112	0,122
F2	0,203	0,176	0,231
F3	0,164	0,150	0,164
Eau brute station (11 prélèvements)	0,137	0,116	0,175

Depuis depuis mai 2024, le R471811 n'est plus soumis à la limite de qualité de 0,1 µg/l, ni à une valeur sanitaire maximale ou transitoire, mais doit satisfaire à la valeur indicative unique, fixée à 0,9 µg/l par l'ANSES, pour tous les métabolites non-pertinents, en application de la directive européenne.
Dès lors en 2024, 100% des analyses étaient conformes au niveau microbiologiques et 100% des analyses conformes au niveau physico-chimique.

Les principaux enjeux en termes de qualité de l'eau portent sur les paramètres suivants :

- Pesticides (F2 notamment le bentazone)
- Fer
- Manganèse

Le métabolite chlorothalonil (R471811) reste tout de même présent dans les analyses réalisées en 2024 et 2025 mais en dessous des seuils.

2.5 Niveau de criticité des ressources

Toutes les ressources n'ont pas le même niveau de criticité, en fonction de leur niveau de production et des secours possibles :

	Unité de traitement associée	Volume moyen* produit m³/an	Ressources en secours
FE 1	VAL MERIENNE	80 563	Pas d'interconnexion
FE 1 bis	VAL MERIENNE	48 665	Pas d'interconnexion
F2	VAL MERIENNE	77 846	Pas d'interconnexion
F3	VAL MERIENNE	144 736	Pas d'interconnexion

*volume moyen calculé entre 2015 et 2023

2.6 Les études en cours et leurs premières conclusions

Il est à noter que plusieurs études sont en cours, à différentes échelles :

2.6.1. ETUDES POUR LA MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION ET DELIMITATION DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

Délimitation des aires d'alimentation des 5 forages et cartographie de leurs vulnérabilités intrinsèques (CPGF) : réalisé en juin 2025
Etude de vulnérabilité (CPGF) : réalisé en juin 2025
Avis d'hydrogéologue agréé : missionné par l'ARS en août 2026
Etude technico-économique : prévue
Etat et plan parcellaire : prévu

Cette étude est en cours de finalisation. Elle a permis de déterminer une proposition d'aires d'alimentation de captage. Aires qui devront être confirmés par un hydrogéologue agréé.

2.6.2. DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ETUDE D'INCIDENCE

Constitution du dossier d'autorisation environnementale : réalisé.
Dépôt du dossier d'autorisation auprès des services de l'Etat : 21 mai 2026.

2.6.3. Plan pour l'eau du Calvados (PTGE)

Le Département du Calvados a lancé une démarche de type Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur un périmètre élargi couvrant une grande partie du Calvados et le reste des bassins versants concerné.

2.7 Filière de traitement, stockage et points de livraison

2.7.1. Moyens de comptage des débits et volumes prélevés, produits et rejetés.

Un comptage des eaux produits au droit des forages est effectué au niveau de chacune des installations de production d'eau potable par un débitmètre électromagnétique.

Un compteur en amont de l'usine de traitement pour le suivi des volumes prélevés est présent et est utilisé pour la déclaration de la redevance à l'Agence de l'Eau. Un second compteur avec débitmètre est présent en sortie de station. Il est utilisé pour le comptage de la vente d'eau au SIAEP Clécy-Druance.
Chaque forage est équipé d'une deux électrodes (niveau bas et niveau haut) ainsi que d'un nanomètre sur la conduite et une sonde piézométrique.
Seul le F4 n'est pas équipé pour l'exploitation de la ressource et ne possède donc pas de débitmètre ni d'électrodes.

2.7.2. Modalités de traitement des eaux brutes

L'eau prélevée grâce aux 4 forages opérationnels (F1, F1bis, F2 et F3) est acheminée jusqu'à la station de traitement du Val Mérienne de Périgny, où elle serra déferrisée et démanganisée.

La station est alors composée :

- D'une station de pompage et de traitement du fer et du manganèse : 2 filtres de déferrisation biologique et 2 filtres de démanganisation biologique. Les filtres de déferrisation sont des filtres verticaux de Ø2000 mm et 90m³/h. Les filtres de démanganisation fonctionnent par injection de permanganate de potassium sur Ø3000 de 90³/h ;
- d'une bâche composée de 2 réservoirs de 250 m³ chacun et d'une cuve de 80-100m³ d'eau non chlorée pour le contre-lavage des filtres ;
- de 2 lagunes de décantation pour les produits issus du traitement ;
- de 2000 m de canalisations entre les forages et la station ;
- de voiries aménagées, des clôtures et des plantations.

L'eau acheminée à la station est filtrée à travers les filtres de déferrisation et démanganisation. Elle est ensuite stockée dans la bâche puis traitée par simple rééquilibrage du pH par injection de soucis puis une simple chlortation avant d'être stockée dans 2 réservoirs d'une capacité totale de 1000 m³.

3. LES ENJEUX DE LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE

Au vu de l'état des lieux présenté ci-avant, les principaux enjeux sont les suivants :

	Unité de traitement associée	Type de traitement	Rappel du classement sensible / prioritaire	Rappel du niveau de criticité de la ressource	Enjeux identifiés
F1	VAL MERIENNE	Déferrisation - chloration	Non	FAIBLE	Fer + manganèse
F1bis	VAL MERIENNE	Déferrisation - chloration	Non	FAIBLE	Fer + manganèse-
F2	VAL MERIENNE	Déferrisation - chloration	**Sensible**	ELEVEE	Pesticides (indiquer lequels)
F3	VAL MERIENNE	Déferrisation - chloration	Non	FAIBLE	Fer + manganèse-

1.1 Volet qualitatif

Depuis le début de l'exploitation de la station, une vigilance particulière est apportée au fer et manganèse élevés. La station est dimensionnée pour favoriser le traitement de ces deux éléments.
Concernant les produits phytosanitaires et pesticides, la station du Val Mérienne est aussi concernée par le un contexte régional où la présence de pesticides dans l'eau potable constitue un enjeu récurrent. En Normandie, les contrôles sanitaires montrent que de nombreux captages présentent des traces de métabolites de pesticides (notamment issus du chlorothalonil ou de la chloridazone), avec des dépassements fréquents du seuil réglementaire de 0,1 µg/L, indicateur de dégradation de la ressource. Dans le Calvados, une part importante de la population est concernée par des non-conformités, traduisant l'influence des pratiques agricoles sur des territoires largement dominés par les prairies et cultures. À l'échelle locale, pour la station du Val Mérienne, des seuils supérieurs à 0,100µg/L ont été relevés à partir de de septembre 2023. Cette molécule, si elle avait été classée comme pertinente par un avis de l'ANSES en 2022, un nouvel avis a été rendu le 29 avril 2024, tenant compte de nouvelles études. Dans cet avis, l'ANSES revoit le classement du chlorothalonil-R471811 en métabolite « non pertinent », ce qui veut dire que la molécule ne présente finalement pas de risque pour la santé humaine.
Pour les pesticides et leurs métabolites « pertinents », la limite réglementaire de qualité dans l'eau du robinet est fixée à 0,1 µg/L par molécule, et à 0,5 µg/L pour le total des molécules quantifiées.

Pour les métabolites « non pertinents », c'est une « valeur indicative » de 0.9µg/L qui s'applique. L'eau produite en station du Val Mérienne est donc « conforme » l'arrêté du 11 janvier 2007 à la date du 29 avril 2024 pour le paramètre chlorothalonil-R471811 et pour les autres paramètres. Cependant, un suivi renforcé de cette molécule se poursuit. À court terme, il n'est techniquement pas possible de distribuer une eau à des concentrations inférieures à 0,9µg/L. Les concentrations seront maintenues le plus proche possible de cette valeur. Une vielle est réalisée afin d'identifier et connaître les retours sur les premières installations de traitement de cette molécule. L'appui est réalisé sur la littérature Suisse.
Avant d'envisager une filière de traitement, il parait nécessaire de finaliser les aires d'alimentation de captage.

Concernant le forage F2 précisément, ce dernier a été déclassé au SDAGE en 2022

1.1.1 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution ne rentre pas dans les enjeux de la stratégie de ressource en eau pour l'Intercom de la Vire au Noireau. En effet, la collectivité est uniquement compétente en production d'eau. Le rendement du réseau de distribution n'est alors pas un indicateur pertinent. Pour cet aspect, c'est la démarche de protection de la ressource en eau du SIAEP Clécy-Druance qui répond à ces enjeux. Les volumes initialement produits en station du ValMérienne transitent par les réseaux de distribution du SIAEP.

1.1.2 Caractérisation et analyse des volumes consommés par les plus gros consommateurs publics et privés.

L'Intercom de la Vire au Noireau étant uniquement producteur, les données des consommateurs sont intégrées dans la stratégie de protection de la ressource du SIAEP Clécy-Druance. Une partie des gros consommateurs (> 2000 m3) de l'année 2020 sont alimentés par la ressource issue du Val Mérienne, mais cet aspect est inclus dans la stratégie du SIAEP Clécy-Druance .

4. LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Quantité :

- *Certains captages montrent-ils déjà des problématiques de recharge et/ou conflit d'usages ? quels forages, sur quelles périodes et depuis combien de temps ?*

Depuis l'exploitation de la station, aucune problématique de recharge de forage ou de conflits d'usages n'ont été identifiés.

- *Quels captages sont équipés de sonde piézométrique avec mesure et enregistrement en continu des niveaux ?*

Tous les captages de la station de production du Val Mérienne sont équipés de sondes piézométriques avec suivi en continu.

Pour les objectifs de quantité d'eau visés :

Les objectifs et la stratégie adoptés s'appuient sur les mêmes objectifs et stratégie du SIAEP Clécy-Druance :

« Le syndicat, bien conscient de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau, et de l'objectif de diminution des prélèvements sur les ressources de 14% (stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin révisé en octobre 2023), a prévu de réaliser de gros efforts en termes

de renouvellement de canalisations et de recherche de fuite, (…). En outre, le syndicat a délibéré le 18 mars 2025 pour la mise en œuvre d'une stratégie de sobriété visant à réduire la consommation des ressources (voir Annexe). »

Pour chaque captage, objectifs de qualité d'eau visés :

Ressource	Problématique	objectifs de qualité d'eau visés
F1		ne jamais avoir à recourir à un traitement AEP autre que la désinfection
F1 bis		ne jamais avoir à recourir à un traitement AEP autre que la désinfection
F2	Pesticides	Vigilance accrue apportée aux pesticides. Baisser les teneurs en métolachlore et ne pas détecter de nouvelles molécules phytosanitaires (limiter les quantités de pesticides appliqués, en ce qui concerne les pesticides interdits une baisse mécanique des teneurs est attendue).
F3		ne jamais avoir à recourir à un traitement AEP autre que la désinfection

Pour tous ces objectifs, le suivi réglementaire de la qualité des eaux par l'ARS est suffisant.

De manière générale, pour tous les captages, l'objectif de ne pas avoir à installer un traitement pour abattre les pesticides est valable.

4.1. OBJECTIFS OPERATIONNELS

4.1.1. Volet qualitatif

Pour les captages, on distingue d'une part :

- Les périmètres de protection, qui sont les périmètres administratifs sur lesquels des mesures de protection contre les pollutions ponctuelles et accidentelles ont été définies dans le cadre de l'arrêté de DUP du captage.
- Et les Aires d'Alimentation de Captage, qui sont les espaces sur lesquels l'eau de pluie qui s'infiltre dans le sol ou ruisselle va alimenter le captage.

Les aires d'alimentation des captages sont le périmètre pertinent pour la lutte contre les pollutions diffuses.

Les articles R114-1 et suivants du Code rural permettent au Préfet d'établir un plan d'actions en matière de pratiques culturales pour améliorer la ressource en eau.

Ces plans d'actions se traduisent dans les Déclarations d'Utilité Publique (DUP).
La procédure de DUP pour l'ensemble de la station du Val Mérienne est en cours de réalisation.

L'étude demande désormais à être validée par l'avis d'un hydrogéologue agréé. Les prochaines démarches pourront alors être poursuivies.

La démarche comprend 5 étapes et en est au stade de la définition des aires et périmètres.

1. Diagnostic initial et définition des aires d'alimentation des captages (AAC)
2. Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque
3. Diagnostic territorial multi-pressions
4. Diagnostic socio-économique
5. Scénari de programmes d'actions et fiches d'actions

Dans le même temps, dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), l'Intercom de la Vire au Noireau a adopté lors du Conseil Communautaire du 27 novembre 2025 un programme de Restauration et d'Entretien des Cours d'Eau (PPRE) pour le bassin de la Druance. Certains travaux interviendront en proximité de la station du Val Mérienne à Périgny notamment au cours de la Tranche 4 prévue en 2029/2030. Le ruisseau du Val De Cresme, situé à proximité du F2 est notamment concerné par ces travaux qui agiront pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

4.1.2. Volet quantitatif

4.1.2.1 Réduction des pertes en réseau

Les objectifs du SDAGE 2022-2027 : rendement net minimum du réseau de distribution à 80% et Indice linéaire de Perte (ILP) maximum de 1,5 m³/km/j.

La réponse à cet objectif ne peut être menée que par le SIAEP Clécy-Druance qui a la compétence distribution. Le schéma directeur du SIAEP Clécy-Druance et la stratégie de préservation de la ressource en eau du syndicat détaille les moyens mis en œuvre pour répondre à cet objectif.

4.1.2.2. Délibération sobriété

La CC Vire au Noireau n'ayant pas d'abonnés elle n'a aucun moyen d'agir sur la réduction de ses prélèvements et dépend entièrement de la politique de sobriété délibérée par le SIAEP Clécy-Druance. Les volumes produits par la station du ValMérienne sont inclus dans l'objectif de réduction des prélèvements de 80 000m³ soit 8% à l'échelle des volumes du SIAEP ;

Ainsi, le SIAEP Clécy-Druance annonce une diminution des prélèvements de 80 000m³, soit 8%. Les volumes de Périgny sont bien pris en compte mais les actions portées par le syndicat mais ne porteront que sur la distribution.

4.2 LA STRATEGIE ET LES OBJECTIFS DE PROTECTION DES RESSOURCES

Par rapport aux enjeux identifiés, la stratégie de protection de la ressource sur le volet qualitatif proposée est la suivante

Les incidences budgétaires ne peuvent pas être définies précisément à ce stade.

Le calendrier de mise en œuvre proposé est le suivant :

Périmètre	Actions	Echéance
Toutes les ressources	Obtenir la DUP instaurant les périmètres de protection des forages.	4ème trimestre 2027
	Construire une stratégie foncière, notamment avec la mise en place d'une convention avec la SAFER, à la réception de la DUP	2028
	Débuter le schéma directeur de la Ressources en Eau	2027-2028
	Réalisation du PGSSE	Avant le 1er avril 2027
Forage F2	Mettre en place une animation pour protéger la qualité des eaux des forages. Animation prioritaire au niveau du F2, dans un premier temps	2028-2029
Forage F4	Raccorder le F4 à la station de production	2029

Cette stratégie de protection de la ressource en eau s'applique jusqu'à la mise en œuvre du raccordement du forage F4. En effet, les nouveaux volumes produits et injectés seront considérables via à vis du quotidien actuel de la station. Il serait opportun de remettre en considération da stratégie de sobriété de l'ensemble des ressources à ce stade.

ANNEXE : DELIBERATION OBJECTIF DE SOBRIETE DU SIAEP CLECY DRUANCE DU 27 JANVIER 2026